



Payerne

MUNICIPALITE DE PAYERNE

Au Conseil communal de Payerne :

Préavis n° 06/2025

Objet du préavis

Remplacement d'une conduite d'eau potable et de défense incendie à la rue Derrière-la-Tour (DP 1029) et à la rue de la Tour (DP 1032)

Table des matières

1. Préambule 3

2. Objet du préavis 3

3. Descriptif des travaux..... 4

 3.1. Rue Derrière-la-Tour 4

 3.2. Rue de la Tour 5

4. Coûts des travaux 5

5. Planification des travaux 6

6. Financement..... 7

7. Conclusions..... 7

AU CONSEIL COMMUNAL
de et à
1530 Payerne

Madame la 2^e Vice-présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

1. Préambule

Suite à la récente casse survenue en fin d'année dernière à la rue de la Tour, qui a soulevé la chaussée sur de nombreux mètres, il est nécessaire aujourd'hui de remplacer cette ancienne conduite de distribution d'eau potable datant des années 1970. Cette casse a succédé à d'autres fuites survenues ces dernières années, confirmant la fragilité des conduites d'eau situées dans ce secteur.

Ces conduites sont réalisées en fonte d'ancienne génération, d'un diamètre intérieur de 100 et 150 mm. La cause de ces fuites est principalement liée à la qualité de ces conduites qui sont, pour cette époque de production, entrées dans un processus normal de vieillissement. Ces travaux permettront ainsi de sécuriser l'alimentation en eau et la défense incendie dans ce secteur du centre-ville, fortement densifié.

2. Objet du préavis

Le réseau de distribution de chaleur (chauffage à distance) projetant la pose de conduites dans ce périmètre de la Ville, il est intéressant de pouvoir profiter des synergies qu'offre une réalisation commune. Ainsi, la mise à l'enquête publique, la demande d'offres et la coordination des travaux pourront se faire conjointement.

Deux tronçons constituent le projet soumis à approbation (voir figure 1 en page 3), soit :

- tronçon situé à la rue Derrière-la-Tour ;
- tronçon situé à la rue de la Tour.

Le remplacement des conduites existantes par des conduites de diamètre de 150 mm, conformément au Plan Directeur de Distribution de l'Eau (PDDE), ainsi que le remplacement de deux bornes hydrantes (BH), permettront d'améliorer de manière significative la qualité du réseau d'alimentation et de défense incendie.

Une borne hydrante sera déplacée plus au Nord, afin de supprimer un bras mort de plus de 20 mètres (eau stagnante). Le nouvel emplacement de la BH a été validé par le SDIS. On remplacera l'alimentation de la prise d'eau existante en tirant une conduite flexible de petit diamètre à l'intérieur de l'ancienne conduite en fonte mise hors service, évitant ainsi de devoir ouvrir la chaussée à travers le parking.

Le déplacement des raccordements privés du réseau d'eau potable existant sur la nouvelle conduite communale sera entièrement pris en charge par la Commune, jusqu'en limite du domaine public. Chaque propriétaire sera informé qu'il est libre de remplacer son embranchement jusqu'au compteur à ses frais. Les raccordements de la fontaine à poussoir et des prises d'eau communales seront bien entendu à charge de la Commune.

Lors de ces travaux, un tube de protection de câbles, dédié à l'installation du réseau communal de fibre optique, sera installé en parallèle de la nouvelle conduite d'eau potable.

Les autres services (électricité, téléphone, télévision, etc.) ont été contactés afin de savoir s'ils étaient intéressés à assainir leurs infrastructures dans le cadre de ce projet.

Etant au centre-ville, le service archéologique cantonal a également été informé de ces travaux.

Par conséquent, la Municipalité souhaite, dans le cadre de la maintenance de son réseau d'alimentation en eau potable, procéder au remplacement de ces conduites d'eau sur les tronçons précités.

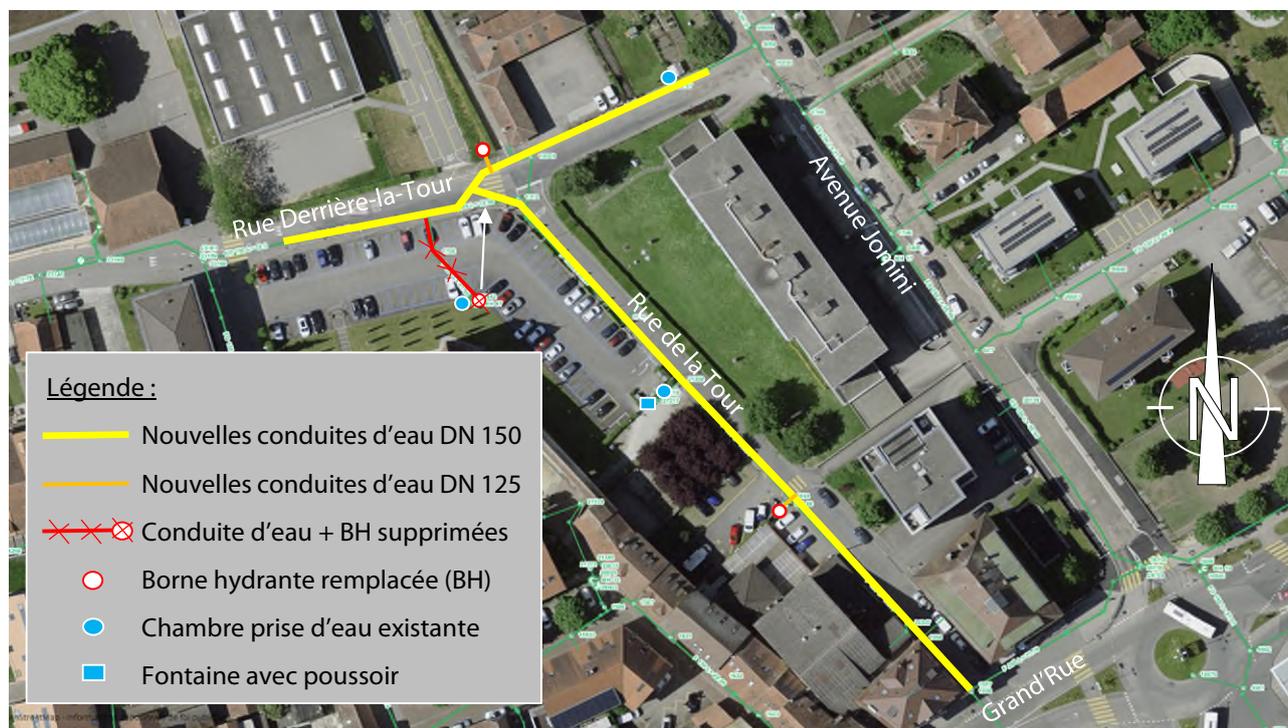


Figure 1 : Situation des conduites d'eau projetées

3. Descriptif des travaux

Le projet prévoit les infrastructures communales suivantes.

3.1. Rue Derrière-la-Tour

Caractéristiques de la conduite :

- | | |
|--|------------|
| - conduite d'eau en fonte ductile DN 150 : | 100 mètres |
| - conduite d'eau en fonte ductile DN 125 (BH) : | 4 mètres |
| - borne hydrante y compris vanne de garde : | 1 pièce |
| - raccordements chambre prise d'eau : | 2 pièces |
| - jeu de vannes au raccordement rue de la Tour : | 1 pièce |

Travaux de génie civil :

- fouille en tranchée, profondeur moyenne 130 cm, largeur moyenne 80 cm ;
- les matériaux d'excavation réutilisables seront au maximum stockés sur site ;
- réfection du revêtement bitumineux sur toute la largeur de la chaussée. En effet, le revêtement actuel étant de mauvaise qualité, il est prévu de profiter des travaux pour le remplacer intégralement. Les prestations se rapportant à la conduite d'eau (largeur de la fouille) sont intégrées au préavis, le solde étant financé par Payerne Energies SA (CAD) et par l'entretien communal des routes (prévu au budget).

3.2. Rue de la Tour

Caractéristiques de la conduite :

- conduite d'eau en fonte ductile DN 150 :	140 mètres
- conduite d'eau en fonte ductile DN 125 (BH) :	6 mètres
- borne hydrante y compris vanne de garde :	1 pièce
- raccordements privés :	3 pièces
- raccordements chambre prise d'eau :	1 pièce
- raccordement fontaine avec poussoir :	1 pièce
- vanne de réseau :	1 pièce

Travaux de génie civil :

- fouille en tranchée, profondeur moyenne 130 cm, largeur moyenne 80 cm ;
- les matériaux d'excavation réutilisables seront au maximum stockés sur site ;
- réfection du revêtement bitumineux sur toute la largeur de la chaussée. En effet, le revêtement actuel étant de mauvaise qualité, il est prévu de profiter des travaux pour le remplacer intégralement. Les prestations se rapportant à la conduite d'eau (largeur de la fouille) sont intégrées au préavis, le solde étant financé par Payerne Energies SA (CAD) et par l'entretien communal des routes (prévu au budget).

La réalisation des travaux débutera par la rue Derrière-la-Tour, durant les vacances d'été lorsque la Ville est plus calme, et se terminera avant que les travaux d'infrastructures prévus à la Grand'Rue (préavis n° 16/2024) ne débutent cet automne. Les travaux à la rue de la Tour seront réalisés à la suite, occasionnant peu de gêne du fait que cette route est déjà fermée depuis le début d'année, sans occasionner de problème particulier.

Les accès aux bâtiments existants seront toujours possibles pour les piétonnes et piétons, et au maximum maintenus pour les véhicules. Des places de parc aux alentours seront mises à disposition au cas où l'accès véhicules devait ne plus être possible.

4. Coûts des travaux

La réalisation des travaux est devisée à :

Travaux de génie civil	Fr. 120'000.—
Travaux d'appareillage	Fr. 60'000.—
Raccordement sur existant	Fr. 7'000.—
Reprise raccordements privés, y compris conduites	Fr. 6'000.—
Reprise raccordement ouvrages communaux (fontaines, etc.)	Fr. 4'000.—
Archéologie (estimation)	Fr. 15'000.—
Honoraires d'ingénieurs	Fr. 0.—
Mise à l'enquête et dossier technique (par Payerne Energies SA)	Fr. 0.—
Divers et imprévus ~ 5 %	<u>Fr. 10'000.—</u>
Total HT	Fr. 222'000.—
TVA 8.1 %	<u>Fr. 18'000.—</u>
Total TTC arrondi	<u>Fr. 240'000.—</u>

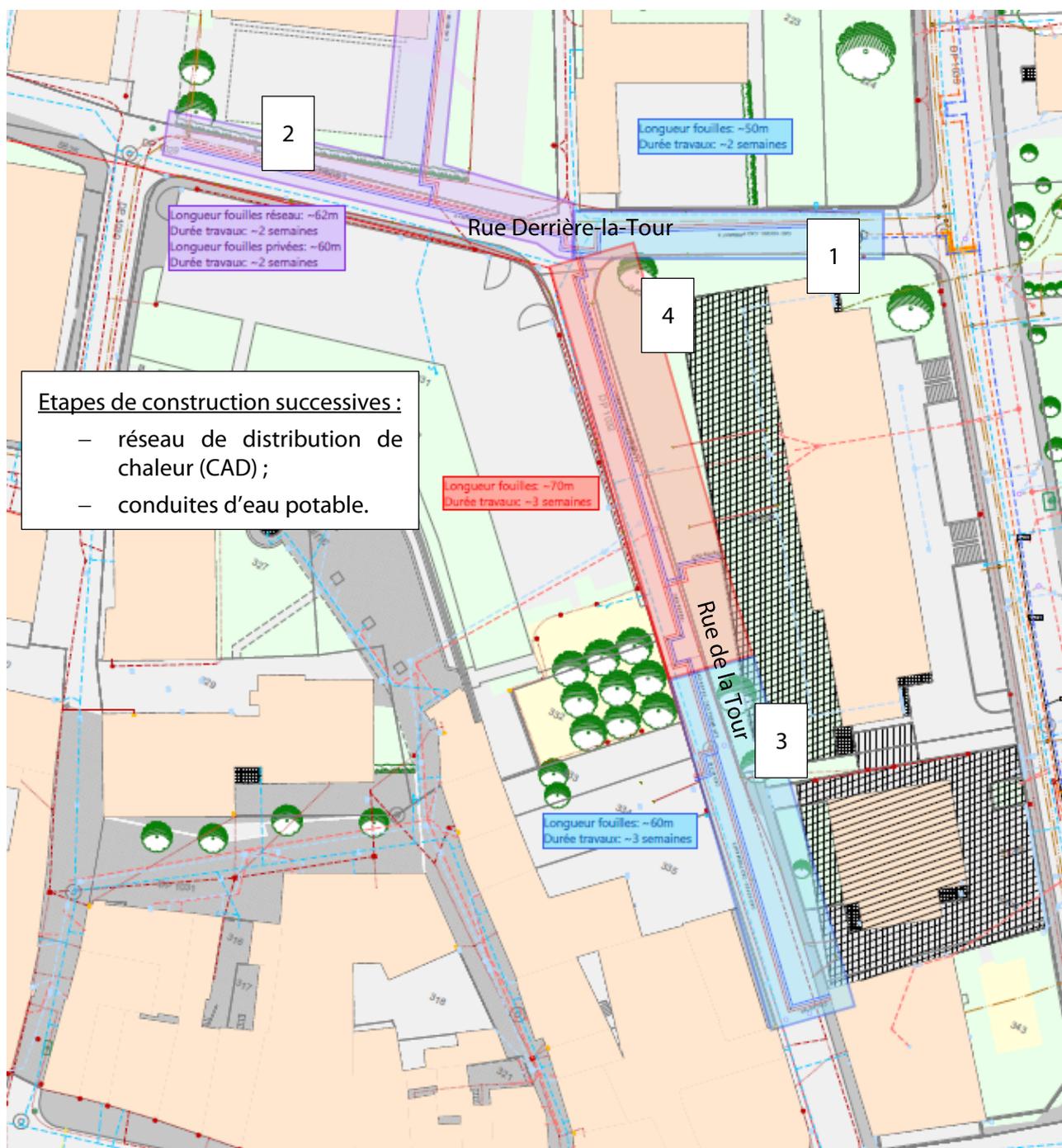
Nous pouvons nous attendre à une subvention ECA de l'ordre de Fr. 40'000.—.

Récapitulation :

Total général des travaux TTC	Fr. 240'000.—
Prestations communales pour la pose de la conduite d'eau	./. Fr. 20'000.—
Subvention attendue de l'ECA	./. Fr. 40'000.—
Total net (TTC)	<u>Fr. 180'000.—</u>

5. Planification des travaux

Le phasage des travaux est le suivant :



Le planning intentionnel est le suivant :

Adoption par la Municipalité	Avril 2025
Mise à l'enquête publique	En cours
Adoption par le Conseil communal	Juin 2025
Permis de construire	Juin 2025
Début des travaux	Juillet 2025
Fin des travaux	Novembre 2025

Une séance de planification des circulations et accès durant le chantier a été initiée afin de valider une exécution des travaux du présent préavis juste en amont de ceux prévus à l'automne à la Grand'Rue. Il en est ressorti qu'avec le phasage retenu cela est possible en minimisant au maximum les gênes de circulation.

6. Financement

Il est prévu de financer ces travaux par les fonds disponibles en trésorerie. Ceci n'entraîne aucune incidence sur le plafond d'endettement.

La Municipalité prévoit d'amortir le montant de Fr. 240'000.— (TTC) relatif à la conduite d'eau et de défense incendie, dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA et la subvention attendue de l'ECA, par un prélèvement sur le fonds de réserve n° 9.280.8100 « Eaux, travaux futurs ».

Ce projet ne fait pas partie du programme de législature 2021 - 2026.

7. Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Madame la 2^e Vice-présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

- vu** le préavis n° 06/2025 de la Municipalité du 16 avril 2025 ;
- ouï** le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- Article 1** : d'autoriser la Municipalité à remplacer les conduites d'eau potable et de défense incendie à la rue Derrière-la-Tour et à la rue de la Tour pour un montant de Fr. 240'000.— (TTC), montant dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA ainsi que la subvention attendue de l'ECA ;
- Article 2** : d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr. 220'000.— TTC (Fr. 240'000.— - Fr. 20'000.—) par les fonds disponibles en trésorerie ;
- Article 3** : d'autoriser la Municipalité à amortir le montant de Fr. 240'000.— (TTC), relatif à la conduite d'eau potable et de défense incendie, dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA, la subvention attendue de l'ECA, par un prélèvement sur le fonds de réserve n° 9.280.8100 « Eaux, travaux futurs ».

Veillez agréer, Madame la 2^e Vice-présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, nos salutations distinguées.

Ainsi adopté le 16 avril 2025.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La 1^{ère} Vice-Présidente :

La Secrétaire :

(LS)

M. Picinali

C. Thöny

Municipal délégué : M. Jacques Henchoz